Piolenc infos

Le magazine d'information de la ville de Piolenc – Hiver 2023-2024

Joyeux Noël et bonne année 2024 !

Directeur de la publication : Monsieur le Maire de Piolenc. Directeur de la rédaction : Brigitte Machard.
Maquette et rédaction : Jean Brisset / collaborateur@mairie-piolenc.fr. Imprimerie Rudder 84000 Avignon
Mairie de Piolenc - 6, rue Jean Moulin - BP1 - 84420 - Piolenc - 04 90 29 63 66.
contact@mairie-piolenc.fr www.mairie-piolenc.fr

L'ÉDITORIAL

Chères Piolençoises,
Chers Piolençois,

Je regrette le ton polémique des tribunes libres des élus de la minorité municipale (page 19). Les citoyens sont en droit d'attendre de leurs représentants des débats constructifs.

Ce nouveau numéro du magazine communal illustre parfaitement la volonté de l'équipe majoritaire de verdir notre ville et de renforcer son caractère provençal, de protéger et de mettre en valeur son patrimoine historique, tout en étant à la pointe de la transition énergétique et du développement durable.

Je salue à ce propos l'engagement de l'Union départementale de l'architecture et du patrimoine vauclusien (UDAP) qui, pour la toute première fois dans la région Paca, a autorisé la pose de tuiles photovoltaïques terracotta sur la toiture de notre salle des fêtes à l'intérieur du périmètres historique.

Je me félicite également des actions de végétalisation de la commune, avec pour réalisation phare l'été prochain la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Joliot-Curie.

A toutes et tous, je souhaite d'excellentes fêtes de Noël et une heureuse année 2024.

Louis DRIEY
Maire de Piolenc

Développement durable

Inauguration de la centrale solaire Omega 1 bis

Akuo, producteur indépendant français d'énergie renouvelable et distribuée, a inauguré le 17 juillet à Piolenc l'extension de la centrale solaire flottante O'MEGA 1, en présence de Madame la Préfète de Vaucluse, Violaine Demaret, du maire de Piolenc Louis Driey, du sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste Blanc et du Directeur Général d'Akuo Nicolas Couderc.

La plus grande centrale solaire flottante de France

La centrale O'MEGA 1, inaugurée en octobre 2019, a été la première centrale solaire flottante d'envergure en France. L'extension O'MEGA 1 Bis, composée d'un nouvel îlot d'une capacité de 5 MWc, porte la puissance installée totale de 17 MWc à 22 MWc. Tout comme O'MEGA 1, c'est Bouygues Energies & Services, filiale d'Equans, qui a été en charge de la construction de cet agrandissement. Depuis sa mise en service, en juillet 2022, le parc étendu produit au total 25.500 GWh par an et couvre ainsi les besoins en électricité renouvelable et locale de plus de 5.700 foyers. C'est l'équivalent de plus de 2.500 tonnes de CO_2 qui sont ainsi économisées chaque année, soit l'émission de 5.750 allers-retours Lille-Marseille en voiture tous les ans.

Le volet agricole se déploie

L'événement a également été l'occasion de faire le point sur le volet agricole du projet. En concertation avec les équipes municipales de la commune de Piolenc, 6 hectares de terres seront mis à destination de plusieurs agriculteurs afin de leur permettre de réaliser des cultures expérimentales biologiques (thym, romarin, lavande, pistachiers, yuzu et grenadiers, etc.). Des arbres coupe-vent, une clôture et une pompe à eau ont été déjà installés sur le site afin d'offrir un environnement favorable aux futures cultures.

Pour la 1ère fois en Paca, une toiture solaire autorisée en périmètre historique !

Bien que située à l'intérieur des 500 mètres du périmètre historique de l'église Saint-Pierre, une partie de la toiture de la salle des fêtes de Piolenc sera prochainement recouverte de tuiles solaires couleur terracotta.

Sur cet exemple d'intégration, les tuiles solaires sont couleur ardoise. Pour l'avancée de la salle des fêtes, elles seront couleur terracotta.

C'est donc une première dans le département et la région Paca. L'Union Départementale de l'architecture et du Patrimoine Vauclusien (UDAP) a donné son accord fin septembre à l'installation de tuiles solaires sur une partie de la toiture de la salle des fêtes pourtant située à moins de 200 mètres de l'église Saint-Pierre. Jamais jusqu'à présent une telle dérogation n'avait été accordée dans la Région Sud.

Pour délivrer son accord, l'architecte des bâtiments de France a pris en compte l'intégration des tuiles à la toiture et leur couleur en harmonie avec les toitures du village. Cette décision sans précédent intègre également les nouvelles recommandations gouvernementales dans le cadre de l'accélération des énergies renouvelables.

La puissance totale de l'installation s'élèvera à 34 KWc. Les 122 modules photovoltaïques de 415 Wc chacun seront fixés à la toiture du bâtiment par un système d'intégration. Les câbles de courant continu établissant la liaison entre les modules et les onduleurs chemineront en toiture via des chemins de câbles, puis en façade dans une goulotte capotée. L'onduleur, d'une puissance individuelle de 60 kVA, assurera la production de l'électricité qui sera injectée dans le réseau de distribution d'ENEDIS. Ceux-ci, ainsi que les équipements de protection, seront regroupés dans le local électrique positionné au centre du bâtiment.

Installateur : Akuo - Sunstyle.

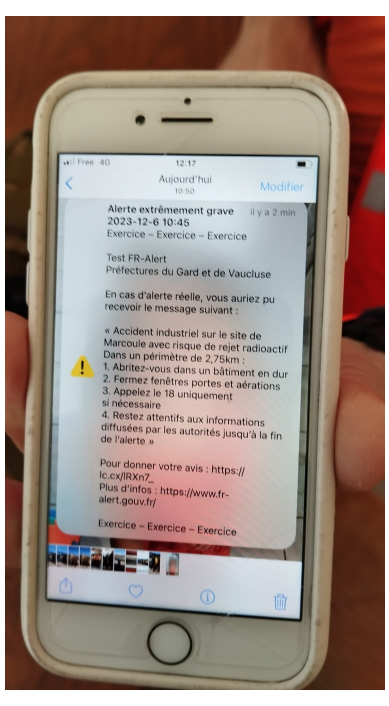

Exercice de sûreté nucléaire : Piolenc déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

C'est un exercice qui a lieu tous les 5 ans et qui permet de tester la réactivité des acteurs sur le terrain. Mais cette fois, outre le message d'alerte de l'automate de la Préfecture du Gard reçu par le maire sur son téléphone portable l'informant d'un incident à l'usine Melox de Marcoule, toutes les personnes se trouvant dans un rayon de 2,7 km autour de l'installation ont vu s'afficher une alerte sur l'écran d'accueil de leur mobile : « ***Alerte extrêmement grave. 2023 - 12 - 6 10:45. Exercice—Exercice—Exercice. Test FR-Alert. Préfectures du Gard et de Vaucluse.*** » Le déclenchement du PCS de Piolenc a permis de vérifier notamment la bonne mise en œuvre du PPMS dans les deux structures communales accueillant des enfants : la crèche et le centre de loisirs. Jusqu'à 8 personnes, élus, Policiers municipaux, pompiers, responsable de la Réserve communale et agents communaux se sont retrouvés simultanément le 6 décembre au poste de Commandement municipal installé en mairie.

Économies d'énergies

Diagnostic de l'éclairage public : Piolenc bien notée

Une étude commandée au bureau Genilum par le Syndicat d'Électrification Vauclusien (SEV) confirme que la commune de Piolenc est économe en électricité et ouvre des pistes pour d'avantage d'économies.

Avec 50 kWh/an/habitant pour l'éclairage public, la commune affiche une consommation inférieure à la moyenne nationale. De manière générale, pour la commune de Piolenc, les statistiques représentatives du patrimoine d'éclairage public illustrent des caractéristiques majeures inférieures en regard de la moyenne nationale.

La commune de Piolenc possède 1 015 foyers lumineux (dont 53 gérés par l'intercommunalité car sur une ZAC), répartis sur l'ensemble de la commune, représentant une puissance totale installée de l'ordre de 104 kW, alimentés par 31 armoires (dont 1 gérée par l'intercommunalité). La puissance moyenne de chaque source lumineuse est de l'ordre de 91 W.

5465 hab. en 2020	Données totales de référence	**Commune de Piolenc**	Moy. nationales (source ADEME)
Nombre de sources par habitant	1015 sources	**0,19 sources/hab.**	0,14
Puissance installée par habitant	104 kW installés sources+appareillages	**19 W/hab**	15 W
Puissance moyenne par lampe	93 kW pour les sources	**91 W/source**	106 W
Nombre d'armoires de commande rapporté au nombre de foyers	31 armoires	**33 lampes par armoire**	
Nombre d'armoires de commande rapporté au nombre d'habitants	31 armoires	**176 hab. desservis par**	
Consommation énergétique annuelle théorique (éclairage public)	275717 kWh	**275717 kWh**	
Consommation énergétique annuelle (éclairage public) rapporté par habitant	275717 kWh	**50 kWh/an/hab.**	56 kWh/an/hab
Coût énergétique théorique par habitant	48637 €/an	**8,9 €/an/hab.**	
Coût énergétique moyen théorique par luminaire	48637 €/an	**48 €/luminaire**	
Equivalent en tonnes de CO2 emis par an	0,119kgs CO2/kWh	**33 tonnes**	

AVEC 275.717 KWH CONSOMMÉS PAR AN, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉMET L'ÉQUIVALENT DE 33 TONNES DE CO2 PAR AN.

Les mats d'éclairage marqués d'un point blanc restent éteints toute la nuit et le reste du parc bénéficie d'une variation de tension à 180V à partir de 22h.

Le parc d'éclairage public communal est en très bon état, notamment les armoires où 25 sont en bon état, 6 dans un état moyen et aucune en état mauvais. Seules quatre armoires présentent des problèmes de sécurité avec un risque de contact direct, il s'agit de problèmes facile et rapide à éliminer. Aucun problème de fermeture d'armoire n'a été constaté, ce sont les dysfonctionnement les plus graves.

L a solution, permettant de maitriser au mieux les durées d'éclairement et donc la plus sobre, est l'horloge astronomique. Son déploiement a déjà été réalisé sur la commune puisque seule deux armoires restent à équiper dont une est gérée par l'intercommunalité.

Les puissances d'abonnement souscrites auprès de Total Energies sont en parfaite cohérence avec les puissances installées. Cela montre un réajustement et une optimisation des abonnements continus après chaque opération de rénovation.

Économies d'énergies

Pour les points lumineux, les bonnes opérations d'entretien permettent de prolonger la vie des luminaires. Les bons chiffres s'expliquent également par les nombreuses rénovations entreprises ces dernières années. **Le taux de pénétration de la LED est de 33% à Piolenc contre 20% au niveau national en 2021 et 25% en région PACA en 2023.**

Les conclusions positives du diagnostic ont abouti à des préconisations de rénovation hiérarchisées :

- Priorité 1 : des interventions sur les armoires, majoritairement sur des opérations de gravité faible (adaptation des calibres, mise en place de protection différentielle, couleurs des conducteurs…), et sur les supports (candélabres inclinés). Ces opérations n'engendrent aucune économie, mais sont considérées comme prioritaires car correspondantes à un potentiel danger.

- Priorité 2 : la généralisation des horloges astronomiques afin de mieux gérer les durées d'éclairage. Cette opération a déjà été réalisée. Il reste une armoire gérée par la commune et une armoire gérée par l'intercommunalité à équiper.

- Priorité 3 : la suppression des lampes à Vapeur de Mercure, dont la fabrication et l'importation sur le territoire de l'Union Européenne sont interdites depuis le 15 avril 2015 suite à une directive européenne. Il n'existe plus de stock de ces sources et leur remplacement est donc problématique. Il s'agit de plus d'une technologie très énergivore. Ces rénovations ont été largement menées par la commune, mais il reste 6 points lumineux à traiter.

- Priorité 4 : il s'agit du chantier le plus important concernant les luminaires avec la rénovation des luminaires en état mauvais et moyen qui représente 356 lanternes à remplacer pour un budget estimé à 231 840€.

- Priorité 5 : elle vise à rénover les luminaires en bon état, mais avec une mauvaise efficience énergétique. Il n'y a presque aucun luminaire concerné sur la commune car les rénovations récentes ont été réalisées avec du matériel efficient et de bonne qualité.

- Priorité 6 : pour donner une visibilité sur l'obtention d'un parc 100% avec des sources LED.

Au Point Info Tourisme et Vélos de la place Marius Payan, la communauté de communes a installé des lampadaires d'éclairage public alimentés par des panneaux photovoltaïques dimensionnés pour leur assurer une autonomie de 72 heures sans soleil. La Zone d'Activité du Crépon gérée par la CCAOP bénéficie elle aussi depuis peu d'un nouvel éclairage public solaire à LED 100% *économique*.

En tenant compte de ces préconisations nécessitant un investissement de 475.000 € HT pris en charge par le SEV, la rénovation totale du parc d'éclairage public communal avec des luminaires LED permettrait de réduire de près de 60% la consommation d'électricité correspondant à une économie de 162.000 KWH/an.

Patrimoine

Au Sénat, la candidature de Piolenc au patrimoine mondial de l'UNESCO a franchi une étape importante

Le sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste BLANC (à droite sur la photo) a participé au Sénat le 24 novembre à l'installation du Comité de pilotage politique de la candidature de Cluny et des sites clunisiens au patrimoine mondial.

Le rôle du Comité de pilotage politique est de porter au plus haut niveau de l'État la candidature de Cluny et des sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco. La candidature est complexe : elle est en série (C'est-à-dire qu'elle consiste à identifier des sites géographiquement éloignés les uns des autres, dont Piolenc) et transnationale. La première grande étape est donc l'inscription sur les Listes indicatives nationales respectives des pays concernés. Cette étape est prévue pour 2025. La mise en place de ce Comité politique est donc une étape importante de la candidature car il préfigure le futur comité de gestion du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial.

Cluny et les Sites Clunisiens
Candidature Patrimoine Mondial

Piolenc
Vaucluse, France

De rares pièces archéologiques retrouvées à Piolenc désormais exposées dans une vitrine à l'accueil de la mairie

A gauche, la vitrine.

A droite, une hipposandale d'époque romaine.

Une hipposandale en alliage ferreux fait partie des 8 objets extraordinaires que David Lavergne, Conservateur général du patrimoine au service régional de l'archéologie de PACA, est venu remettre à la mairie de Piolenc le 11 octobre, conformément à la convention signée par la DRAC et le maire de Piolenc en janvier 2020. Au terme de cet accord, les objets métalliques de la collection de Christian Devalque qui viennent d'être restaurés par les services de l'État pour un montant de 4.000 € sont désormais conservés en mairie pour y être exposés au public.

Parmi eux, le plus ancien est cette hipposandale d'époque romaine, autrement dit une chaussure de cheval, l'ancêtre du fer à cheval actuel. Parmi les autres objets trouvés à Piolenc figurent un fer de hache franque utilisée au combat, une lame de couteau, une lame de faucille, un instrument à quatre dents et à embout pointu, ainsi que trois clés de meubles d'époque mérovingienne. Une pièce d'or d'époque romaine (*aureus*) sera également prochainement exposée.

L'ACTU EN PHOTOS

Le nouveau restaurant scolaire municipal accueille depuis la rentrée les élèves de l'école Joliot-Curie.

De nouveaux jeux ont été installés à l'école maternelle Marcel Pagnol.

Formation de nos agentes à une nouvelle méthode de ménage basée sur la pré imprégnation

Atouts : meilleur positionnement des agentes donc lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS) et moindre utilisation d'eau et de produits nocifs.
Coût de la formation à la charge de la commune : 10.000 euros.
Dossier mené par Mme JULIEN, DGA et agente de prévention de la commune et M. AGNIEL.
La même méthode est d'ores et déjà à l'usage à la crèche.
Société française partenaire : COMODIS et M. PRAVE.

Une nouvelle lice en métal a été installée par les agents des services techniques pour remplacer le garde-corps en bois le long du Rieu. La pose de ce nouveau mobilier urbain renforce la sécurité des passants.

Les Vendredis Culturels de Piolenc ont fait un triomphe à la Chorale Pop qui a fêté ses 25 ans le 10 novembre devant le public de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal de jeunes se réunit régulièrement sous la houlette des élus : Roland Roticci, Géraldine Ortega et Patricia Richaud. Ci-dessus en terrasse le jour du Forum des Associations. Parmi les actions envisagées : la végétalisation du centre et, en particulier, l'installation d'une treille place de l'Ormeau.

Les organisatrices de la 1ère « gratiferia » de Piolenc le 4 novembre à la salle des séniors avaient le sourire à la fin d'une journée marquée par le succès. Le principe, apporter et prendre ce qu'on veut, a été particulièrement apprécié.

Protéger les Piolençois

Prévention des inondations : la Communauté de communes prend le relais du Syndicat du Rieu Foyro

La dissolution du SMRF est en marche. A la fin 2022, les élus des deux communautés de communes qui siégeaient dans le Syndicat mixte du Rieu Foyro (SMRF), à savoir Aygues Ouvèze en Provence pour Piolenc et Uchaux, et Rhône Lez Provence pour Mornas, se sont mis d'accord pour engager la procédure de dissolution du syndicat. Une procédure longue mais qui devrait être achevée à la fin de cette année.

Dans l'intervalle, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place : Jean-Christophe Clément a été élu à la présidence, et le directeur de la Communauté de communes, Olivier Prouteau, a été promu directeur technique du Syndicat, en charge de la mise en œuvre des travaux d'urgence et de la programmation des opérations.

Pourquoi cette dissolution ? D'abord parce que le syndicat, avec son budget annuel de 130.000 €, n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour réaliser les travaux d'urgence et les prestations d'entretien du Rieu Foyro et des mayres.

Ensuite parce qu'il ne s'est jamais doté de personnel qualifié pour remplir ses missions.

Enfin parce que les seuls travaux à mettre à son "crédit" ces dernières années, à savoir la réhabilitation du Canal de Pierrelatte, ont été totalement inefficients, faute d'un véritable suivi.

Piolenc : 9 mois de travaux intensifs

Lors du vote de son budget primitif 2023, la Communauté de communes a décidé d'allouer un budget annuel de 2 M€ à la prévention des inondations. Dès que ce budget a été voté, les choses n'ont pas traîné. Le directeur du syndicat, secondé sur le terrain par Régis Lambert, a mandaté des entreprises pour réaliser des travaux de grande ampleur :

Berges du Rieu débroussaillées, site de la carrière Maroncelli.

Piège à sable, Mayre Sableuse.

- Les berges du Rieu Foyro ont été entièrement nettoyées, débroussaillées, faucardées, le lit entièrement débarrassé de ses limons, depuis l'exutoire dans le contre-canal du Rhône jusqu'à l'autoroute, pendant la première phase, puis jusqu'au Paty à l'automne ;

- Des travaux d'enrochement ont été effectués en aval du pont de la route d'Uchaux, à l'angle du chemin des Simians, ainsi qu'en aval du pont à l'angle du chemin des Vincenty, du chemin des Greffes et du chemin des Simians,

- La plupart des mayres de Piolenc ont été recalibrées, nettoyées, faucardées, les cannes

coupées et broyées, que ce soit dans la plaine (mayres des Rosières, des Brassières, des Lônes, des Coussoudières, du Bois de Frigolet, des Lau rons, de Pourqueyras) ou à l'est de la commune (mayres Monteuse, Sableuse, des Paluds, des Charagots, de Beauclaire) ;

- Un fossé, disparu après le remembrement, a été entièrement reconstitué entre le chemin des Prés et la Mayre du Gourgonnier ;

- Le marché d'entretien du Rieu Foyro a été confié à une entreprise de Lamotte-du-Rhône, qui s'appuie sur des sous-traitants locaux, Mazoyer (Clauzel) à Piolenc et Jourdan à Uchaux.

La Communauté de communes a détaché un agent de ses services, Alain Chartier, qui intervient partout où c'est nécessaire, en appui ou en complément des entreprises retenues.

Enrochement route d'Uchaux, chemin des Simians.

Que faire du Canal de Pierrelatte ?

Ouvrage d'irrigation à l'origine, le Canal de Pierrelatte, s'il avait été correctement entretenu, aurait pu absorber les eaux de pluie de l'automne dernier. Tel n'a malheureusement pas été le cas et les dégâts ont été considérables.
Pour y remédier, un premier devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour reprendre toute l'étanchéité des parois du Canal, avec la pose d'une membrane sur le béton existant, ou ce qu'il en reste...
Un second devis a été demandé à une entreprise de travaux publics pour la reprise des bétons dans la zone la plus sensible, entre le restaurant La Villa Saint-Pierre et le chemin des Buisses.
Dans tous les cas de figure, le montant des travaux devrait s'élever à environ 600.000 € pour cette première tranche.
La décision va être prise par les élus avant la fin de l'année et les travaux seront réalisés en 2024.

Premiers chiffrages pour les bassins de rétention

Deux sites ont été retenus pour créer des ouvrages de stockage des eaux pluviales à Uchaux : le premier quartier de la Gardette, sur environ 5 hectares, et le second route de Mornas, sur un peu plus de 3 hectares.
Les premières estimations font état d'une enveloppe financière globale de 3 millions d'euros pour ces trois ouvrages, hors acquisitions foncières. Des subventions vont être demandées aux financeurs (État au titre du Fonds vert, Département de Vaucluse) dès que le bureau d'études ERG aura achevé ses études de dimensionnement.
Compte tenu des contraintes administratives (étude environnementale, étude de sol, autorisation de déboisement, dossier loi sur l'eau), ces bassins ne devraient pas être en service avant l'automne 2025.

L'ACTU EN PHOTOS

Clean Up Day pluvieux le 16 septembre, mais avec la présence de nombreux enfants des écoles et du Conseil municipal de jeunes, des élus et des bénévoles de la Réserve communale de sécurité civile.

Ci-dessous, au domaine viticole expérimental de Piolenc, chemin des Garrigues : signature d'un partenariat entre Enedis et la chambre départementale d'agriculture.

Cérémonie patriotique en mémoire de l'armistice du 11 Novembre 1918 en présence des enfants des écoles qui ont procédé à la lecture des morts.

Soirée des nouveaux arrivants le 24 novembre à l'espace Trintignant. Un moment convivial pour faire connaissance ponctué par des remises de récompenses aux sportifs méritants et aux médaillés d'honneur du travail.

Cérémonie du 5 décembre en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Bel alignement de cigognes sur le sommet de la tour clocher de l'église Saint-Pierre.

Que faire de votre vieux portable ? Un carton de recyclage pour les téléphones portables est désormais à votre disponible en mairie grâce à un partenariat noué par l'Association des Maires du Vaucluse avec l'opérateur Orange.

Cours Corsin

Bientôt une nouvelle rangée de platanes résistants aux maladies !

L'entourage en pierres sera remplacé par des grilles métalliques.

Le cours Corsin va prendre un coup de jeune cet hiver avec la plantation d'une nouvelle rangée de platanes en remplacement de l'alignement actuel situé le long de l'avenue Général Corsin, côté sud.

Nul besoin d'être un botaniste chevronné pour constater que cette rangée d'arbres est en bien triste état (voir ci-contre et page 12). Malingres et creux pour la plupart, colonisés par les pigeons, ils présentent des signes de faiblesse inquiétants qui laissent craindre le pire si une branche venait à casser.

Trois études et plusieurs avis donnés par d'éminents spécialistes tels que le professeur Vigouroux du CNRS le confirment : 13 des platanes de l'alignement sud du cours Corsin sont malades et donc condamnés à plus ou moins brève échéance.

J'ai donc pris la seule décision qui s'impose pour éviter un drame et protéger le caractère provençal de notre cours Corsin : les abattre et les remplacer par une variété d'autres platanes résistants aux atteintes les plus fréquentes (lire page 13). Ce sera chose faite prochainement.

Louis DRIEY
Maire de Piolenc

DULCIUS MELLE - FORTIUS LEONE

Vue du ciel (Google Maps), la rangée de platanes située au sud du cours Corsin fait pâle figure par rapport à l'alignement qui longe l'allée du Quai. Les arbres qui les remplaceront sont issus de 30 années de recherches conduites par le Professeur Vigouroux avec le CNRS et l'INRA pour obtenir une variété de platanes résistants notamment au chancre coloré et aux atteintes les plus fréquentes.

Le professeur Vigouroux, créateur de la variété Platanor Vallis Clausa, est venu à Piolenc se pencher au chevet des platanes du cours Corsin. Son verdict est sans appel : malade, ce sujet risque de tomber. Il doit être impérativement abattu.

Une seconde avant le drame ?

Les platanes de l'allée sud du cours Corsin sont trop abîmés pour pouvoir être conservés. Ils seront remplacés par des Platanor Vallis Clausa (3ème photo à droite).

Fiche technique 'Platanus Vallis clausa' alias Platanor

PLATANUS – Platane – platanacées | co-obtention INRA / ROUY IMBERT

Issu, comme le platane commun, d'un croisement entre le platane américain et le platane oriental, le platane 'Vallis Clausa' en a toutes les caractéristiques et se prête aux mêmes usages :
pyramidale dans son jeune âge, sa couronne s'arrondie progressivement vers 12-15 ans. Sa croissance est semi érigée et son développement se prête parfaitement à la constitution d'alignements urbains ou de bords de routes. Mais isolé et laissé à lui même, il s'étendra vite en un arbre majestueux. De vigueur importante il connait une croissance rapide de 90 à 110 cm par an selon les conditions et devrait pouvoir atteindre 40 m de haut en sol favorable. Mais il possède de grandes capacités d'adaptation lui permettant un développement correct même en sol médiocre.

Feuillage caduc, vert franc. Feuilles larges semi découpées dont les lobes, 5 le plus souvent, portent de larges dents .
La base du limbe est très souvent droite (perpendiculaire au pétiole).
Le tronc perd régulièrement son rhytidome, et prend alors une teinte blanc légèrement verte très ornementale en hiver.

Qualités particulières hybride de platanus occidentalis (USA) x platanus orentalis (moyen orient), issu des travaux de sélection du Dr. André Vigouroux, directeur de recherche à l'I.N.R.A.
La gamme PLATANOR® présente une bonne résistance aux ceratocystis fimbriata f. sp. platani, agent de la maladie du chancre coloré, le clone 'Vallis Clausa' réussissant à inactiver rapidement le parasite en son sein.

Ce résultat a été mis en évidence par trois tests successifs d'inoculum du parasite, complété par une inoculation sur les racines et ce durant 15 années de recherches.
La gamme est aussi nettement résistante à l'anthracnose et, à un certain degrés à l'oïdium et au tigre ; elle supporte bien la pollution urbaine et le vent. Enfin, en vue d'objectifs particuliers, le bois est d'excellente qualité (équivalent au hêtre).

Les platanes de la variété Vallis Clausa sélectionnés pour renouveler l'alignement sud du cours Corsin ont été plantés il y à déjà 14 ans.

Platane Vallis Clausa.

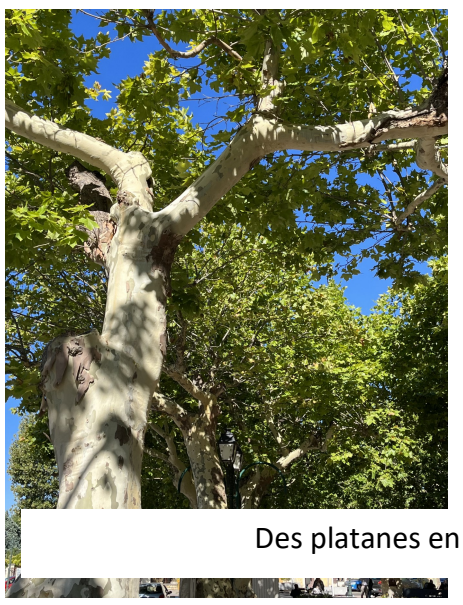

Des platanes en bien triste état.

NOUVEAU EN MAIRIE

PASSEPORTS ET CARTES NATIONALE D'IDENTITÉ SONT DÉSORMAIS DÉLIVRÉS EN MAIRIE DE PIOLENC

Toutes les informations sont consultables sur le site de la commune www.mairie-piolenc.fr

Les démarches pour obtenir ou renouveler un titre d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) s'effectuent désormais d'abord sur internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés à l'adresse : https://passeport.ants.gouv.fr/ Vous pourrez ensuite compléter votre dossier à l'accueil de la mairie et y retirer vos papiers.

Les Piolençois qui souhaitaient obtenir ou renouveler un titre d'identité étaient jusqu'à présent obligés de se rendre à Orange, Bollène ou encore Avignon. Mais les services de ces communes ayant été pris d'assaut, les délais d'attente se sont progressivement allongés à plusieurs mois, mettant en péril pour certains le passage d'un examen ou du permis de conduire et pour d'autres remettant en cause un voyage professionnel ou d'agrément.

Pour mettre un terme à cette pagaille et raccourcir les délais, la Préfecture de Vaucluse a proposé à, plusieurs communes , d'accueillir un service de délivrance des titres d'identité (DR), pour une durée indéterminée pour le moment. Piolenc s'est portée volontaire. Trois agents de la commune ont donc été formées à cette fin et le nouveau service est opérationnel au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville depuis le 6 novembre.

Les informations fournies par les usagers devant rester strictement confidentielles, un espace d'attente a été nouvellement aménagé dans le vestibule de la mairie. Derrière leur clavier, les employées municipales sont directement reliées à l'ANTS par l'intermédiaire d'une ligne indépendante, sécurisée et cryptée de bout en bout.

A raison d'une douzaine de rendez-vous par jour, ce service ne chôme pas. Mais le résultat est à la hauteur puisque le temps d'attente moyen pour déposer un dossier n'excède pas quelques jours. Un vrai plus pour les Piolençois.

La cour de l'école Joliot-Curie sera désimperméabilisée

Les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école Joliot-Curie seront réalisés au cours de l'été 2024. Ce projet est conduit en concertation avec l'équipe pédagogique et les enfants, chacun étant invité à apporter ses idées.

La transformation de la cour d'école répond aux enjeux suivants :

- Diversifier les usages et les aménagements de la cour (sport, détente, jeux, potager…) ;
- Varier les ambiances en structurant les espaces (en créant du relief par exemple) ;
- Répondre aux enjeux climatiques et prévenir les vagues de chaleur.

En outre, il a été démontré que les cours renaturées permettent :

- Une meilleure dépense physique des enfants et une amélioration des fonctions motrices ;
- La libération de la créativité de l'enfant ;
- Une meilleure santé des enfants ;
- Un meilleur développement des fonctions cognitives (perception, mémoire de travail, concentration…) ;
- La sensibilisation à l'environnement.

Les enfants ont d'ores et déjà participé à un atelier animé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de Vaucluse.

L'asphalte sera entièrement retiré sur les 1.350 m² de la cour et de nouvelles plantations seront installées pour que l'école redevienne un poumon vert pour les enfants.

Exemple de désimperméabilisation d'une cour d'école, à Avignon.

200 NOUVEAUX ARBRES PLANTÉS À PIOLENC !

De novembre 2022 à janvier 2023, ce ne sont pas moins de 200 arbres qui ont été plantés sur la commune dans le cadre du plan départemental 20.000 arbres en Vaucluse : au plan d'eau Li Piboulo, au parc de stationnement des Moutons Li Fedo (avenue Frédéric Mistral), au nouveau terrain de sport des écoles Joliot -Curie et Marcel Pagnol et au giratoire des Mians, notamment. Cette végétalisation s'inscrit dans le cadre des efforts de la municipalité pour renaturer la commune.

Subventions votées pour les associations

SUBVENTIONS 2023 (en euros)

	Fonctionnelles	Exceptionnelle/Conventions
AAPPMA	500	
ACTP	600	
Amicale des sapeurs pompiers vétérans	400	
Anciens Combattants	1500	
APAP (Producteurs d'Ail de Piolenc)		1000
APEL Les jardins	3510	
ARCSC Piolenc (Asso de la Réserve Communale)	1000	3000
ASP	11500	
Association des amis de l'Ensoulaïdo	400	
Association La Rocantine	6520	
Association Paroissiale Saint Pierre	880	
AVRP-2R	500	
Batterie Fanfare du Haut Vaucluse	1000	
Club de Scrabble	150	
Comité de Jumelage de Piolenc	200	
Confrérie de l'Ail	1500	
Country Nationale 7	1000	
Cré'art Piolenc	500	
Croix Rouge française	300	
Des Galets et des Chats	500	
Ecoles jeunes pompiers	360	
Jeunes Agriculteurs du Canton d'Orange		2000
Judo Club de Piolenc	1000	
La Boule golfeuse piolençoise	300	
La Grive	500	
La Palette	700	
La Petite boule Piolençoise	400	
Le Sous Ecole Jolio Curie	4770	
L'Enfance de l'Art	3000	
Les Doigts de Fées	200	
Les Philharmonistes des pays de Vaucluse	800	
Maison des jeunes	300	
Mam 3 petits pas	300	
Mam z'ailes poulettes	300	
OCCE Ecole Pagnol	2760	
Piolenc Gym Tonic	1000	
Piolenc Karaté	500	
Piolenc Millésimes	150	
Piolenc Rando Nature	700	
Secours Catholique (épicerie solidaire)	600	
Tennis Club	1500	2000
VTT Aventure Piolenc	500	

TOTAL	53100	8000

Subventions votées pour les associations

FORUM DES ASSOCIATIONS : UNE ÉDITION TRÈS RÉUSSIE

De l'avis unanime, le Forum des Associations piolençoises qui s'est déroulé le 9 septembre sur le cours Corsin a été une belle réussite marquée par une forte affluence avec notamment un stand de la gendarmerie.

Subventions exceptionnelles

Amis du Général Corsin	100 €
ASP	100 €
AVRP2R	100 €
BFHV	100 €
Confrérie de l'ail	1 600 €
Cré'arts	100 €
L'Enfance de l'Art	245 €
La Palette	100 €
La Maison des Jeunes	100 €
La Petite Boule Provençale	100 €
Les Philharmonistes	100 €
Piolenc Gym Tonic	100 €
Pilenc Rock'N Danse	100 €
RCSC	100 €
VTT Aventures	500 €
Des Galets et Des Chats	100 €
Total	3 645 €

TOTAL GENERAL **64.745 €**

Débroussailler, c'est obligatoire !

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux ou installations sur une profondeur de 50 mètres, et jusqu'à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès,
- sur les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé,
- dans les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'association foncière urbaine,
- dans les campings et les caravanings,
- dans les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels. La distance de débroussaillement peut être portée dans certaines zones à 100 mètres autour de la construction.

On entend par débroussaillement les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Les Piolençois concernés ont reçu un courrier de la mairie leur expliquant leurs obligations au regard du débroussaillement et des réunions d'information ont été organisées. Ne pas débroussailler expose les contrevenants à une amende de 135 €.

Permanences du CEDER à Piolenc

Que vous soyez propriétaire, locataire ou entreprise du petit tertiaire, dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Communauté de communes, le CEDER vous accompagne gratuitement dans les démarches de rénovation énergétique de votre logement et vous fournit des conseils personnalisés. Les conseillers du CEDER vous accueillent : - A PIOLENC, les 3èmes jeudis du mois, de 9h00 à 12h00, au 1er étage de l'Hôtel de ville. Pour plus d'informations, contactez le service : Info Energie au 04.90.36.39.16
ou infoenergie@ceder-provence.org

Comment demander un logement social ?

La commune de Piolenc, en lien avec divers promoteurs, construit plusieurs programmes ouverts aux logements sociaux.

Afin de pouvoir en bénéficier, vous devez remplir des conditions de ressources et vous inscrire sur le site :

https://www.demande-logement-social.gouv.fr

On vous demandera de compléter un document CERFA. Cette démarche constitue un préalable obligatoire.

N'oubliez pas de préciser que vous cherchez un logement à Piolenc.

La CCAOP propose un service de broyage des déchets verts à domicile

Comment bénéficier de ce service?

- être un **propriétaire domicilié dans l'une des 8 communes** de la Communauté de communes
- le volume des déchets verts minimum requis est de **2 m3 (non broyé)** et pouvant aller jusqu'à **5 m3**
  Le diamètre de déchets verts acceptés est de 14 cm.

Une participation financière vous sera demandée

- Forfait broyage à domicile (maximum de 5 m3) : **50 €**
- Possibilité de broyage de m3 supplémentaires : **15 €/m3** (la matière broyée est laissée sur place)
- Prestation complémentaire pour un enlèvement avec transport et dépôt de la matière broyée : **45 €**

Tribunes libres

Chères Piolençoises, chers Piolençois,

Nous sommes un peu plus à la moitié de ce mandat municipal et nous faisons plusieurs constats.
Nous sommes heureux de voir que votre confiance envers notre groupe ne faiblit pas et même grandit de jour en jour.
Il est difficile, pour l'opposition municipale que nous sommes, de faire bouger les choses ! voire impossible …
Ceci ne nous empêche pas d'agir, de vous informer et de défendre l'intérêt général de tous les habitants de notre commune.
Cette transparence que nous réclamons depuis le début de cette mandature, a beaucoup de difficulté à émerger !
Mais restons optimistes, il reste un peu plus de deux ans à l'équipe municipale majoritaire pour réagir et impulser un véritable dialogue avec la population de la commune et avec son opposition municipale.
Il y a tant de sujets qui mériteraient de vrais débats.

Dans ces temps difficiles, où dominent malheureusement des conflits, où le coût de la vie devient insupportable pour beaucoup, nous ne pouvons que vous souhaiter le meilleur. Que l'année 2024 soit plus clémente pour vous tous et vos familles.
Que l'année 2024 vous apporte santé, bonheur et prospérité. Que cette nouvelle année réponde à toutes vos attentes !

Nous vous souhaitons de passer un très Joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Georges Boutinot, Yolande Sandrone, Frantz Choplin, Yasmina Vaudron et Valérie Falco.

Le Groupe Tous Unis Pour Piolenc

La résilience des piolençois aura été mise à l'épreuve cette année 2023. Vous êtes toujours plus nombreux à vous retrouver dans les idées que nous défendions en 2020, lesquelles, plus que jamais, restent d'actualité.

Plus de transparence dans la gestion locale (il est inconcevable de démettre un adjoint à la sécurité sans que celui–ci ne soit au courant), plus de transparence sur les motivations des travaux d'abattage d'une rangée de platanes (il a fallu que nous fassions une demande écrite pour que des rapports soient communiqués publiquement), plus de transparence sur la vente de parcelles du domaine communal à prix défiant toute concurrence (là encore, nous avons saisi les services de la Préfecture qui nous ont donné raison). Parmi les valeurs que nous défendons toujours, il est question de l'utilité, du service et du soutien dûs par le maire à ses administrés et en particulier ceux qui développent une activité valorisante pour la commune. Accompagner, ce n'est pas entraver. Faire de Piolenc une référence en matière d'écologie ne peut pas non plus conduire à installer des panneaux photovoltaïques n'importe où. Le village est bien assez défiguré, il est temps de lui redonner un parfum de Provence.

Enfin, parmi les sujets sur lesquels nous avons évoqué notre désaccord, il y a la traditionnelle Fête de l'Ail qui n'a pas su être renouvelée.

Résister, c'est créer. Alors nous poursuivrons cet effort pour que Piolenc verdisse à nouveau, pour que les rues de Piolenc vivent à nouveau, pour que Piolenc attire et rayonne comme avant.

Je souhaite aux piolençoises et piolençois de très belles fêtes de Noël et une année 2024 inspirée.

Gaethan FLORES, élu d'opposition municipale de la liste Ensemble, Vivons Piolenc.

Le carnet
Du 1er juin au 30 novembre 2023

14 NAISSANCES

18 MARIAGES

35 DÉCÈS

La bibliothèque de Piolenc
vous accueille les lundis, mardis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h30 à 17h
les vendredis de 9h à 12h
Tél. : 04 90 29 43 92
Très grand choix de livres
Adultes 20 €/an - Gratuit pour les enfants

Comment se comporter en bon voisin ?

Bien s'entendre entre voisins, c'est facile, à condition de respecter quelques règles simples.

Stop aux bruits inutiles. Aucun bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisirs…) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse…)sont autorisés de 8h à 12h et de 14h à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Bien vivre avec les animaux.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €.

De même, il est interdit de jour comme de nuit de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour, un jardin ou un enclos, qu'il soit attenant ou non à une habitation.

Balayer devant sa porte.

Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même. (Articles L2212-2 et L2122-28 du CGCT).

Dans une copropriété verticale (immeuble) c'est au syndic de copropriété de s'acquitter de cette mission. Le plus souvent c'est l'entreprise de nettoyage qui entretient la résidence qui s'occupe aussi du nettoyage de la portion de trottoir concernée.

Rentrer les conteneurs. Dans les zones où les déchets sont ramassés en porte-à-porte, les sacs jaunes doivent être sortis au dernier moment et les conteneurs retirés de la voie publique au plus vite.

Respecter les lieux publics. Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus sur la voie publique. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets à côté des conteneurs est interdit.

Au jardin aussi il y a des règles. Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

Que faire en cas de litige? Essayez d'abord de vous arranger à l'amiable : exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Passé un certain délai, saisissez le conciliateur de justice ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

La réglementation est formelle : dans un souci d'hygiène publique et de propreté, les propriétaires doivent obligatoirement ramasser les déjections de leurs chiens. Une campagne de sensibilisation a été lancée au printemps pour rappeler la réglementation en vigueur. Les Policiers municipaux ont procédé depuis à la verbalisation de plusieurs maîtres indélicats qui ont écopé chacun d'une amende de 135 €. La réglementation prévoit en outre que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Ne pas respecter cette obligation expose les contrevenants à une amende.

Un nouveau poste pour la Police municipale

La Police municipale a déménagé début octobre dans de nouveaux locaux fonctionnels aménagés au rez-de-chaussée de la résidence Manon des Sources, à côté du nouveau restaurant scolaire municipal, allée Marcel Pagnol.

Pour joindre les agents de la Police Municipale de Piolenc : 04.32.85.00.99. Cette ligne fixe est automatiquement transférée sur le portable des agents lorsqu'ils sont en mission sur le terrain pendant les heures de service : du lundi au vendredi sauf le mercredi : 7h30 / 12h et 13h15 / 17h30. Le mercredi : 8h00 / 12h30 et 13h15 / 17h30.

Police municipale

Du lundi au vendredi
8h00 - 12h00
13h00 - 17h30
Tél. 04 32 85 00 99
police.municipale@mairie-piolenc.fr

Entrée allée Marcel Pagnol, à côté du restaurant scolaire.

STASTITIQUES SERVICE DE POLICE ANNEE 2023

	POLICE ROUTE	RADARS	OTV		FOURRIÈRE VEHICULE	FOURRIÈRE ANIMALE	O.T TROUVÉS	O.T RESTITUÉS	INTER PM	PV STAT	PV ROUTIER	PV ZONE BLEUE	PATROUILLE PEDESTRE
			INSCRITS	PASSAGES									
janv-23	2	2	0	0	0	1	0	0	9	23	1	0	24
févr-23	4	7	0	0	0	1	0	0	14	3	5	0	27
mars-23	14	12	1	2	2	1	1	1	13	71	12	47	36
avr-23	21	15	2	14	1	0	1	1	17	26	24	69	62
mai-23	15	8	0	0	0	0	2	0	16	30	26	69	61
juin-23	22	13	0	0	4	0	1	1	16	39	32	35	73
juil-23	12	1	3	4	2	2	0	0	14	60	9	63	57
août-23	18	7	4	14	1	0	8	4	17	47	17	35	73
sept-23	34	11	0	19	0	0	5	0	14	57	22	39	75
oct-23	17	3	2	2	1	2	1	0	24	49	15	46	38
nov-23	12	7	0	0	0	0	0	0	14	107	21	41	42
déc-23													
TOTAL	171	86	12	55	11	7	19	7	168	512	184	444	568

L'ÉTÉ EN PHOTOS

Les Philarmonistes du Haut Vaucluse ont ouvert « Piolenc en fête » devant la mairie sous la baguette de Bernard Collin.

Le festival de penas, cours Corsin.

Immersion sous-marine en 3D à la salle des fêtes avec la FFESSM.

La libération de Piolenc le 26 août avec la participation des véhicules de l'association Provence Liberté 1944.

Vernissage de l'exposition de peintures de l'association La Palette à la chapelle des Pénitents.

Plein les yeux et les oreilles le samedi 26 août avec Richard Gardet Orchestra à la salle des fêtes de Piolenc.

Le vide-greniers de Piolenc en fête

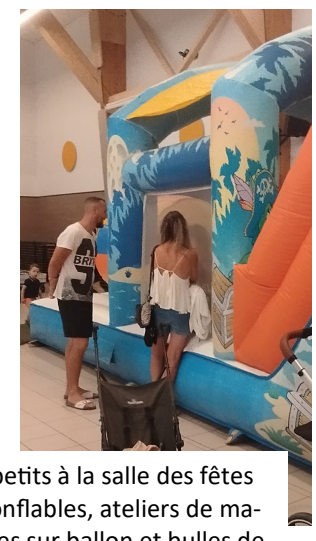

Féérie pour les petits à la salle des fêtes avec châteaux gonflables, ateliers de maquillage, structures sur ballon et bulles de savon géantes.

La fête votive de Piolenc , fin juin, un rendez-vous festif incontournable.

Le loto de la Confrérie de l'Ail le 24 août.

Belles carrosseries le 26 août le long du cours Frédéric Mistral avec l'association AVRP.

L'ACTU EN PHOTOS

Piolenc solidaire d'octobre rose
Grâce à la générosité des Piolençois, le bac installé dans le hall d'accueil de la mairie a débordé de vos vieilles radiographies. Elles ont été depuis recyclées au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Les Vendredis culturels de Piolenc

Spectacles gratuits offerts par la Ville

Vendredi 12 janvier
19h00. Espace Trintignant.
Spectacle pour enfants par l'ensemble musical I ANEN

Vendredi 15 mars
20h30.
Eliane GOUDET, conteuse.
Histoires du Rhône

Vendredi 2 février
20h30. Salle des fêtes.
Spectacle musical
2 guitaristes et 1 violoniste
Répertoire :
Django Reinhardt et
Stéphane Grappelli

Vendredi 19 avril
20h30. Salle des fêtes.
Carmen.
Troupe Les Berlinger's

Vendredi 3 mai
20h30. Église Saint-Pierre.
Concert orgue et violon.

Travaux d'aménagement du hall d'entrée du PSE
Réception des travaux d'aménagement du hall d'entrée du pôle social éducatif le 30 août 2023. Travaux réalisés de façon à bien séparer les accès à la crèche et au centre de loisirs afin d'améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs des deux structures.
Architectes : Mme FORMENTELLI et M CHARTRON. Entreprises : MBD, CHEVALIER, Sud Miroiterie et VR Energie.

22/12	Chorale de l'Opéra du Grand Avignon 20h30 - Salle des fêtes *Concert gratuit offert par la Ville*
02/01	Collecte de sang 15h - Salle Trintignant
06/01	Loto AS Piolenc (foot) 15h - Salle des fêtes
10/01	Vœux du maire à la population 19h - Salle des fêtes
21/01	Expo voitures anciennes 9h – 12h - Cours Corsin
27/01	Bal de la Country N7 19h - Salle des fêtes
04/02	Loto du Tennis Club Piolenc 15h - Salle des fêtes
10/02	Formation aux 1ers secours 9h – 17h - Salle des seniors
18/02	Expo de voitures anciennes 9h – 12h - Cours Corsin
18/02	15h00 - Loto La Grive
24/02	Formation 1ers secours 9h – 17h—Salle des séniors
25/02	Concert des Philarmonistes du Haut Vaucluse 15h - Salle des fêtes *Concert gratuit*
17/03	15h00 - Loto de l'école Les Jardins
14/04	15h00 - Loto Country N7

Louis DRIEY, Maire de Piolenc,
et le Conseil municipal
seraient honorés de votre présence à l'occasion de la cérémonie des vœux
de la Municipalité, mercredi 10 janvier 2024 à 19 heures.

Bonne et heureuse année 2024 !

SALLE DES FÊTES
DE PIOLENC
PLACE MICHEL BARTHOU

Cluny et les Sites Clunisiens
Candidature Patrimoine Mondial